

# LE BULLETIN DE PAIE DANS LES ETABLISSEMENTS DE PAIE A FACON

## 2 JOURNEES – Programme 2018

Cette formation permettra de comprendre la liquidation de la paie des agents titulaires et non titulaires de toute fonction publique.

A l'issue de la formation le stagiaire sera en mesure de **réaliser le bulletin de paie** de la plupart des agents de son établissement.

Cette formation est axée sur la réalisation de plusieurs cas pratiques.....(venir avec une calculatrice est donc fortement conseillée)

La journée supplémentaire par rapport au programme initiation permettra d'aborder le **coût chargé** d'une paie, la **quotité saisissable**, les **précomptes** et la **subrogation** des IJSS. C'est la conséquence d'une forte demande des stagiaires dans la feuille d'évaluations remplie en fin de stage.

Aussi, un **focus codification-bulletin de paie** est présenté afin de comprendre quelles sont les codifications qui enclenchent les cotisations.

***Le plus : Formation idéale pour la préparation aux concours***

### 1/ Détermination du Brut

- Traitement Brut ou Rémunération Forfaitaire
- Indemnité de Résidence
- Supplément Familial de traitement (Cas de séparation abordé)
- **Nouvelle prime de compensation CSG**
- Avantages en nature
- Régime indemnitaire
- GIPA - CET
- Indemnité remboursement domicile travail
- NBI

**Cas pratique : calcul du SFT**

### 2/ Les cotisations des titulaires

- Pension Civile
- La surcotisation (calcul et simulation afin d'estimer la rentabilité ou non de l'opération)
- RAFP
- CSG, CRDS
- *Contribution Solidarité (suppression prévue en 2018)*
- Le PPCR
- Détermination du montant imposable
- Les cotisations patronales
- Cout chargé

**Cas pratique : réalisation d'un bulletin paie d'un titulaire**

### **3/ Les cotisations des agents non titulaires**

- CSG – CRDS
- Sécurité Sociale
- IRCANTEC
- *Contribution solidarité ou cotisation assedic (suppression prévue en 2018)*
- Détermination du montant imposable
- Les cotisations patronales
- Cout chargé

**Cas pratique : réalisation d'un bulletin paie d'un agent non titulaire**

### **4/ Autour du bulletin de paie**

- Le calcul de la quotité saisissable
- Les précomptes en paie
- Le calcul des IJSS (cas de subrogation)
- Relation entre la codification et le bulletin de paie
- Retenue à la source. Où en est-on ?

**Cas pratique : Calcul d'une quotité saisissable – Calcul d'une IJSS et passage en paie avec garantie du Net**

FPMD Formations – [www.formation-paie-publique.com](http://www.formation-paie-publique.com)

Mail : [fpmd.formations@gmail.com](mailto:fpmd.formations@gmail.com)

Tarif Inter: 550 euros

Tarif Intra sur demande